

# SAINT CRÉPIN D'AUBEROCHE

BULLETIN D'INFORMATION

Juillet 2022

Mairie de  
Saint Crépin d'Auberoche

Téléphone : 05 53 02 87 87  
secretariat@saintcrepindauberoche.com  
www.saint-crepin-dauberoche.fr





## *Agissons ensemble pour l'avenir de notre commune !*

Madame, Monsieur, Chers administrés,

Dans un début d'année marqué par la guerre en Ukraine, en Europe, nous découvrons que la paix que nous connaissons peut être remise en cause à tout moment !

La guerre a lieu. Si proche et si dramatique.

À son déclenchement le 24 février dernier, cette attaque militaire est considérée comme la plus importante qu'ait connue l'Europe depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale. La Russie est accusée, notamment par l'Union européenne, le Royaume-Uni, les États-Unis, le Canada, l'Australie de mener une guerre d'agression contre l'Ukraine, action condamnée ou déplorée par la grande majorité de la communauté internationale.

Dans ce contexte plutôt morose, nous devons malgré tout poursuivre notre chemin.

Pour notre commune, les projets du mandat 2020 - 2026 sont à présent bien engagés !

Des projets certes ambitieux mais d'une importance capitale pour Saint Crépin.

Le plus avancé est l'espace écologique de loisirs de la vallée du Manoire.

Les études préalables et le plan d'aménagement définitif de ce projet sont à présent réalisés ; l'Etat vient d'ailleurs d'attribuer à notre commune une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2022 .

Des financements complémentaires sont en attente de la Région, du Département et du Grand Périgueux.

Les travaux devraient débuter vers la fin de cette année.

L'autre projet structurant de notre territoire communal consiste en la création d'un tiers - lieu.

Vous trouverez dans ce bulletin municipal la première esquisse de ce futur espace multiservices.

L'objectif est de proposer des services qui ne sont pas ou plus assurés dans la commune : café - bar, snack, épicerie, dépôt de pain, vente de produits locaux, espace de coworking, relais colis... cette liste n'étant pas exhaustive !

L'idée directrice du projet est de concevoir ce lieu comme un espace favorisant la convivialité, un lieu de vie associative et culturelle, un lieu qui crée du lien social.

Enfin, le jumelage avec Valderredible, commune espagnole en Cantabrie, permettra de développer ensemble des projets communs à partir d'une multitude d'initiatives locales de rapprochement et d'échanges individuels.

Vous pouvez compter sur notre engagement et notre détermination au service de tous, pour que Saint Crépin reste une commune attractive et dans laquelle il fait bon vivre !

Je vous souhaite de bonnes vacances.

**Clovis TALLET**

*Maire de Saint Crépin d'Auberoche*

*Conseiller délégué à la voirie au Grand Périgueux*

*Délégué en charge des relations avec les intercommunalités au SDE24*

# DES NOUVELLES DU JUMELAGE AVEC VALDERREDIBLE COMMUNE ESPAGNOLE EN CANTABRIE



## Dordogne. Une ouverture sur l'Europe



Saint-Crépin-d'Auberoche vient d'accueillir du 24 au 26 juin une délégation de Valderredible, sa jumelle de Cantabrie dans le nord de l'Espagne.



Signature du protocole de jumelage  
15 avril 2019



**Vous êtes sincèrement remerciés pour l'accueil de la délégation de Valderredible  
le samedi 25 juin 2022 à Saint Crépin d'Auberoche.**

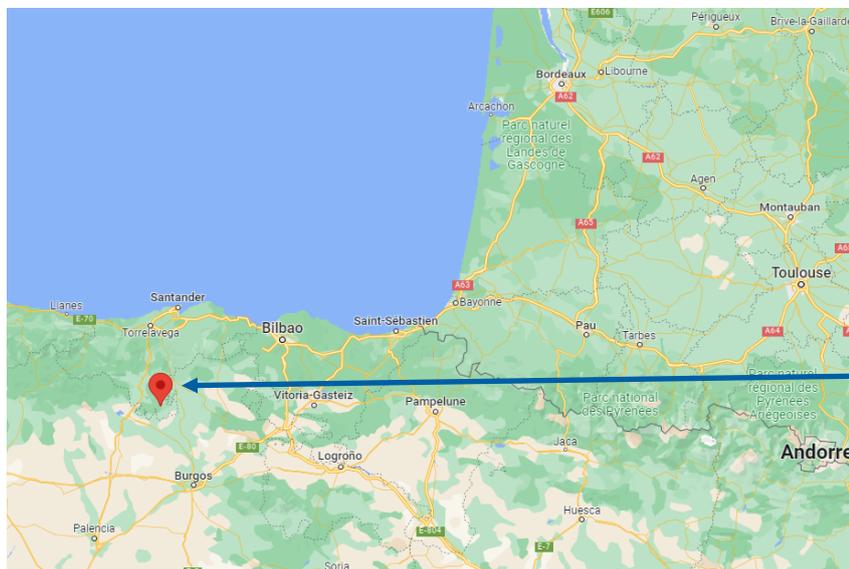
**Nos amis espagnols ont beaucoup apprécié votre présence chaleureuse lors de cette cérémonie !**

La Covid 19 a retardé deux fois la venue des Espagnols en Périgord. Samedi, une centaine de personnes ont assisté à la réception de quatre élus avec un discours officiels, le hissage du drapeau espagnol et verre de l'amitié.

Clovis Tallet et le premier adjoint de Valderredible ont insisté sur l'importance des jumelages pour renforcer l'ouverture, la solidarité et la citoyenneté européenne. Le Conseil départemental l'a bien compris en soutenant le lancement de ce projet (2 500 €) dans le cadre des liens entre la Cantabrie et la Dordogne soutenus par l'Union européenne. « Vos comités de jumelage vont pouvoir bâtir des projets d'échanges culturels, sportifs, éducatifs au travers de vos associations », a affirmé Marie-Claude Varailas, sénatrice de la Dordogne et conseillère départementale du canton.

### DES PROJETS COMMUNS

La réflexion commune en fin d'après-midi a confirmé l'intérêt des associations pour développer ensemble des projets : vélo, marche, trek, vieilles voitures ... pour Saint-Crépin ; associations des nombreux petits villages de Valderredible.



Dans un premier temps sont envisagés des voyages collectifs, des échanges individuels de jeunes et par correspondance pour les enfants.

**VALDERREDIBLE**

# CONSTRUCTION DE TOILETTES PUBLIQUES

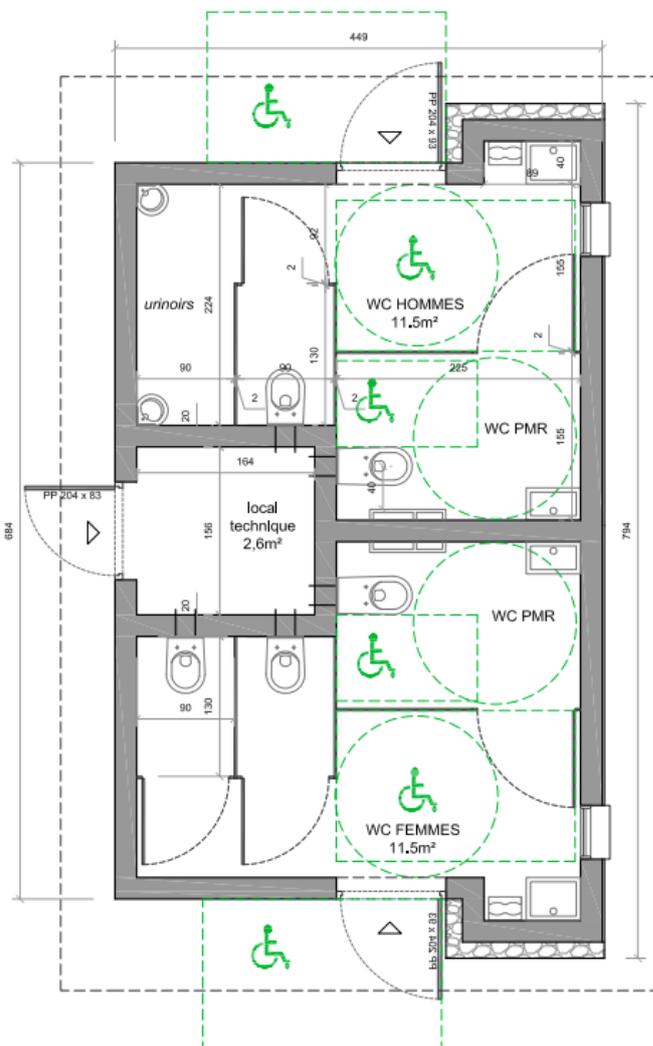
En raison de la forte attractivité de notre commune en période estivale, le Conseil Municipal a décidé de construire des toilettes publiques.

En effet, il est essentiel de venir à bout des épanchements sauvages alors que les espaces publics sont de plus en plus investis par les habitants et que le projet d'aménagement de l'espace écologique de loisirs va voir le jour prochainement !

Le bâtiment en cours de construction, d'une surface de 35 m<sup>2</sup>, devrait être achevé à l'automne 2022.



Photo du chantier



## Entreprises retenues suite à la consultation

Lot N°1 :	<b>Maçonnerie</b>	391,Route des Chênes - 24330 - SAINT CREPIN D'AUBEROCHE
	LABAYE Denis	
<b>Charpente - couverture</b>	Avenue Firmin Bouvier - ZI -24750 BOULAZAC	
LABAYE Denis		
<b>Menuiseries extérieures</b>		
<b>Cloisons intérieures</b>		
Lot N°2 :	SARL Menuiserie BENOIT	
Lot N°3 :	<b>Carrelage</b>	6, Rue des Artisans , Le Fayard - 24460 - AGONAC
	BOUTHIER Pascal	
Lot N°4 :	<b>Plomberie - sanitaire</b>	55, Avenue Henri Deluc - 24750 - BOULAZAC
	CHARRON Jean-François	
Lot N°5 :	<b>Electricité</b>	9, Route d'Agen - Domaine de Lespinassat - 24100 - BERGERAC
	E G E SAS	

# ESPACE ÉCOLOGIQUE DE LOISIRS DE LA VALLÉE DU MANOIRE

## Maitrise d'œuvre :

Cédric BONNET, architecte - Emilie CHAGNON , paysagiste - Cédric FAGOT, écologue

## Description du projet :

L'Espace écologique de loisirs de la Vallée du Manoire consiste en la création d'une aire de loisirs à vocation écologique et sportive, soutenu par un point multiservice, de chemin de promenade, une zone humide avec

passerelles et des espaces végétalisés.

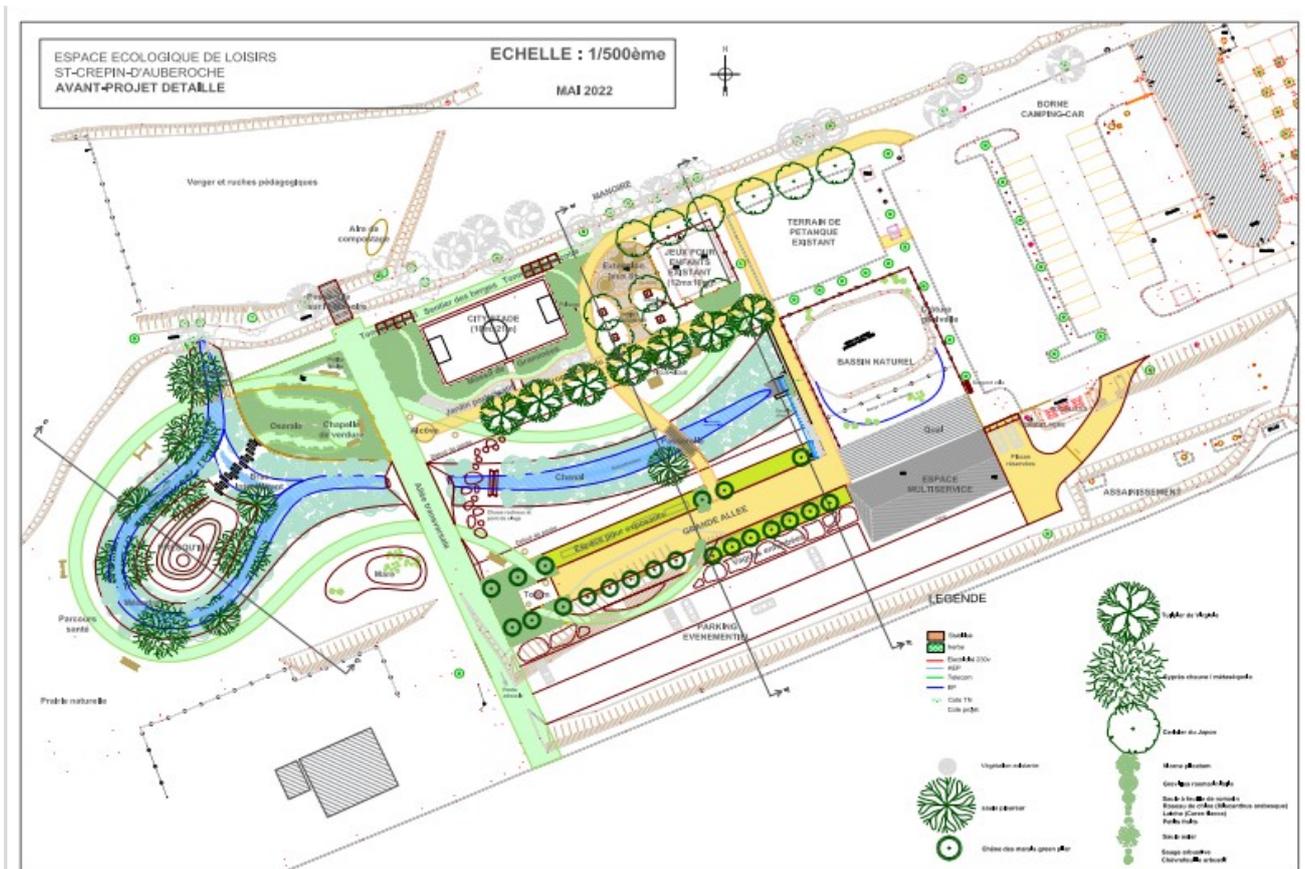
Emprise du projet : environ 7 000 m<sup>2</sup> - Accessible depuis le parking de la mairie - Grande allée aménagée pour les manifestations et expositions. Une zone récréative jouxte un pré en bordure du Manoire.

City-stade - Jeux pour enfant (extension) - Parcours sportif

Une réserve incendie clôturée et agrandie apporte une note aquatique sans possibilité d'accès à l'eau.

Ce projet a été élaboré dans une démarche participative par la réalisation d'un questionnaire à destination de la population.

Ainsi, la consultation des habitants a été une étape nécessaire pour la définition du projet final.



## Justification du projet :

D'un point de vue départemental, l'emplacement du projet est triplement stratégique :

- \* Position de corridor (trame verte et bleue)
- \* Accroche à la future voie verte en provenance de Niversac ( Boulazac Isle-Manoire )
- \* Lien avec le plan départemental de randonnée (PDIPR).

Ainsi, l'entrée Est de Périgueux sera annoncée par une halte récréative, au bruit de route peu prégnant, où le repos avant l'agitation du pôle urbain sera permis. A noter qu'une liaison par des chemins ruraux existe déjà entre l'école de Saint-Pierre-de-Chignac et le futur site de projet.

Cet équipement en terme d'approche écologique n'a pas d'équivalent sur le secteur.

Il est en ce sens le fruit d'une réflexion et d'une vision globale, d'une démarche vertueuse et respectueuse de l'environnement pour la préservation de la faune et de la flore.

## Objectifs d'aménagement :

Dynamisme local et touristique

Soutien à la biodiversité

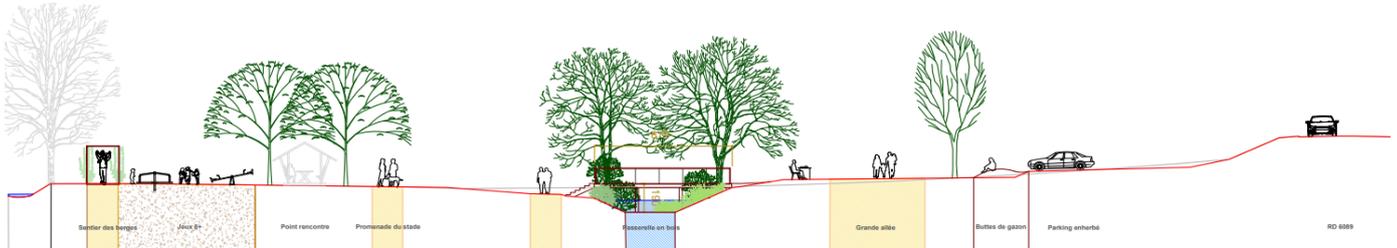
Pédagogie et sensibilisation

Hygiène de vie, rafraîchissement

## Enjeux paysagers :

En accord avec les prescriptions de l'Atlas du paysage de la Dordogne, ce projet répond à certains enjeux globaux des zones de vallée :

\* Aménager des aires d'arrêt attractive Région Nouvelle-Aquitaine



Stabilisé renforcé au centre, terre pierre en accotement pour accueillir stands ou véhicules, cette allée éclairée et posée sur remblai se trouve en position de léger belvédère sur le parc

\* Valoriser les cheminements le long des berges.

\* Laisser les abords des ponts et passerelles libres de végétation.

\* Soigner la vue depuis la route départementale.



Ruisseau sans eau évoquant une ambiance rafraîchissante en été

Le volet écologique est l'enjeu et l'atout de ce projet. Ainsi, la commune a sollicité l'intervention d'Azellus (Cédric Fagot, écologue), consultant indépendant dans le domaine de l'Eau et de l'Environnement, pour optimiser l'intérêt écologique du projet et le mettre en cohérence avec la réglementation.

Son travail d'accompagnement théorique se ponctuera par un inventaire des espèces installées un an après les travaux (flore et faune aquatique) et une restitution sous la forme d'une animation de terrain auprès des habitants et écoliers.

Budget estimé en phase APS ( Avant Projet Sommaire ) : 280 400 € HT

Le plan de financement prévisionnel se décompose ainsi :

Dépenses (€)	H.T.	T.T.C.	Recettes (€)	
Travaux	240 000	288 000	Etat	96 000
Maîtrise d'œuvre	34 200	41 040	Région	36 000
Ecologue	2 200	2 640	Département	48 000
Levé topographique	4 000	4 800	Agence de l'Eau	6 000
			Grand Périgueux : Appel à projet touristique	5 000
			AUTOFINANCEMENT	89 400
Total	280 400	336 480	Total	280 400

**La commune récupère la TVA sur les travaux d'investissement !**

# Pour un jardin partagé abondant

## *Appel à production végétale*

A tous les volontaires, résidents de la commune, écoliers, amoureux de la nature,  
Dans notre projet d'aire de loisirs, un massif vous est réservé !

De la conception à la gestion du jardin, vous êtes conviés à la création végétale pour faire de ce lieu un massif citoyen opulent.

Le principe est simple : chaque personne amène une plante de son jardin et la met en place selon un plan défini collectivement. Cette contribution peut se faire au moment de la création du massif (courant 2023) ou être préparée à l'avance dans des godets pour en faciliter la reprise et étoffer l'effet dès la plantation.

Le tout permettra à la commune de s'inscrire dans une démarche pédagogique et écologique, et d'offrir des occasions d'échange et de convivialité.

Le tout ne vous coûtera que quelques pots en plastique et un peu de patience.

Plante multipliée en 2022, prête à s'épanouir en 2023 !

Allégez votre jardin des plantes surnuméraires ou vieillissantes !

## La multiplication végétative

### Une méthode économique et gratifiante

Certaines plantes se multiplient naturellement par rejets, stolons ou encore bulbilles. Pour les autres, il existe des méthodes de multiplication qui présentent l'avantage de rester fidèle à ce qui réussit chez vous et vous donne satisfaction.

Division, marcottage ou encore bouturage, petit tour d'horizon des principales techniques du producteur en herbe.

### 1- La division

La division consiste à couper une portion de touffe dont la souche comporte plusieurs pousses (stolons, drageons, bulbes ou rhizomes). Les nouveaux sujets seront alors des boutures, clones du pied mère.

#### **Quelles plantes peut-on diviser ?**

La division s'opère principalement sur les plantes herbacées à grand système racinaire.

Dans votre jardin, essayez sur les graminées, la lavande, les sauges, violettes, cornouillers...

#### **Comment procéder ?**

La souche peut rester en place, si possible, afin de ne pas affaiblir le pied mère ; vous prélevez une portion de la partie périphérique. Si vous devez soulever la souche, veillez alors à conserver le maximum de racines.

Utilisez un outil tranchant afin de faire une coupe nette.

Vous obtenez alors plusieurs éclats, qui comportent chacun au minimum deux à trois pousses.

Il ne vous reste qu'à les replanter dans des pots suffisamment grands pour permettre le développement du pied en attendant la plantation.

Apportez-leur suffisamment d'eau en été  
(par exemple en les disposant près de la cuisine)

Vous pouvez également diviser tubercules et rhizomes.



## 2- Le bouturage

Le bouturage consiste à reproduire à l'identique une plante mère par prélèvement d'un fragment de celle-ci.

### Quelles plantes peuvent être bouturées ?

Vous pouvez bouturer de nombreuses espèces, le saule, le figuier, l'olivier, les plantes aromatiques comme le romarin, la vigne, le poirier franc, le pommier franc, les petits fruits comme la groseille, la framboise, le kiwi... la liste n'est pas exhaustive, et certaines espèces sont faciles à bouturer que d'autres.

### Comment procéder ?

Le bouturage de tige simple (sans hormone) :

Prélevez une tige saine de 10 à 15 cm, comportant 2 à 3 nœuds. Avec un sécateur bien aiguisé, coupez la tige sous un nœud ; c'est à cet endroit que les racines commenceront à se développer. Coupez les feuilles et ne conservez que les deux présentes à la tête de la tige. N'hésitez pas à couper les tiges si elles sont trop grandes. Plantez ensuite vos boutures dans un terreau léger.

### Quand bouturer ?

Pour les boutures herbacées, opérez en mai/juin. Cultivées à l'étouffée, à 12 °C au minimum, les boutures s'enracinent alors rapidement et peuvent être repiquées dès l'automne.

Les boutures semi-ligneuses (Elaeagnus...) se font en fin d'été, dès la mi-août, à l'étouffée. Elles pourront être repiquées au printemps suivant.

Les boutures ligneuses, pour les arbres et arbustes caducs, se font sur bois secs en octobre/novembre à la descente de la sève.



## 3- Le marcottage

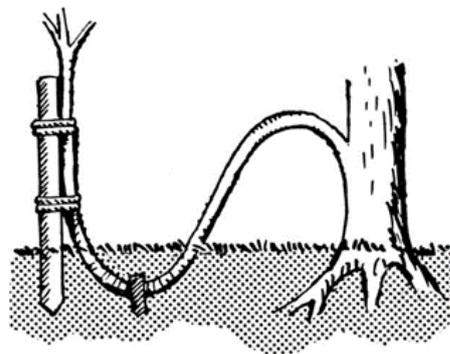
La technique consiste à produire des racines sur un rameau sans le détacher du pied mère, qui continue alors à le nourrir jusqu'à ce qu'il soit capable de le faire seul.

### Quelles plantes peuvent être marcottées ?

Les plantes concernées sont principalement les plantes grimpantes et les espèces ligneuses qui se bouturent difficilement : chèvrefeuilles, kiwis, clématites...

### Comment procéder ?

Au printemps, repérez une ramification basse, ou une tige rampante. Enterrez-en une partie de quelques centimètres. Aidez-vous d'une pierre, et relevez l'extrémité en utilisant un tuteur. Au printemps suivant, séparez alors la partie marcottée qui aura produit des racines. La méthode est donc plus longue que le bouturage.



# CRÉATION D'UN TIERS - LIEU ESPACE MULTISERVICES

Aussi divers soient-ils, ces espaces répondent à une double ambition :

→ créer de la valeur sur les territoires et favoriser le vivre ensemble.

Les tiers-lieux permettent, tout d'abord, de repenser et de relocaliser la création d'activités au sein des territoires, en créant de la valeur, de quelque nature qu'elle soit.

Par ailleurs, ces structures participent aux enjeux sociétaux de nos territoires en créant du lien social, en renforçant l'idée de communauté, en réinventant les relations intergénérationnelles et en valorisant le collectif.

Espaces ouverts et conviviaux, ils contribuent à la qualité de vie de tous, usagers comme habitants, et encouragent le bien vivre ensemble.



Aujourd'hui, notre commune ne possède aucun commerce de proximité !

Pourtant, face aux problèmes croissants de mobilité et aux besoins grandissants de la population qui connaît une évolution démographique positive ces dernières années, l'implantation de petits commerces est devenue indispensable en milieu rural.



L'objectif est de proposer des services qui ne sont pas ou plus assurés dans la commune : café - bar, épicerie, dépôt de pain, vente de produits locaux, relais colis... cette liste n'étant pas exhaustive !

L'idée directrice du projet est de concevoir le tiers-lieu comme un espace multi services favorisant la convivialité, un lieu de vie associative et culturelle, un lieu qui crée du lien social.

## OPÉRATION DE SÉCURITÉ ROUTE NAPOLÉON

Afin d'apporter une réponse sécuritaire aux riverains de la route Napoléon qui nous ont interpellés au sujet de la vitesse excessive des véhicules, le Conseil Municipal a décidé de modifier le régime prioritaire de 3 carrefours.

**Au carrefour de la Route Napoléon et de la Route des Minières**, la circulation est réglementée comme suit :

**Stop** : Les usagers circulant sur la Route Napoléon devront marquer un temps d'arrêt et céder la priorité aux véhicules circulant sur la Route des Minières considérée comme voie prioritaire.



**Au carrefour de la Route Napoléon et de la Route des Chênes**, la circulation est réglementée comme suit :

**Stop** : Les usagers circulant sur la Route Napoléon devront marquer un temps d'arrêt et céder la priorité aux véhicules circulant sur la Route des Chênes considérée comme voie prioritaire.

**Au carrefour de la Route Napoléon et de la voie communale venant de Saint Geyrac**, la circulation est réglementée comme suit :

**Stop** : Les usagers circulant sur la Voie communale devront marquer un temps d'arrêt et céder la priorité aux véhicules circulant sur la Route Napoléon considérée comme voie prioritaire.

Cette opération de sécurité d'un montant de 3 300 € a été entièrement financée par le Conseil Départemental de la Dordogne.

**Arrêté Municipal de police de circulation N° 4/2022**

## COLLECTE DES ENCOMBRANTS :

### COMMENT S'ORGANISE LA COLLECTE DES ENCOMBRANTS ?

Vous êtes un particulier ? Vous résidez sur le Grand Périgueux ?

Vous pouvez bénéficier de la collecte des objets encombrants !

Elle est limitée à 1m<sup>3</sup> par foyer et à 2 collectes par an .

Le jour de la collecte, vous devez déposer vos objets, en bordure de la voie publique

Qui contacter ?

Pour notre commune, vous devez contacter

**L'association ARTEEC  
au 05 53 46 65 46**



## RECRUTEMENT D'UN AGENT COMMUNAL

Vous l'aurez certainement remarqué, un nouvel agent communal a rejoint notre collectivité au 1er janvier 2022.

Suite au départ de Charles MAIROT, Romain AMBLARD a été recruté pour l'entretien des routes et des espaces verts.

Titulaire d'un BAC STAV ( Sciences et Technologies de l'Agronomie et du Vivant ), Romain a poursuivi ses études par un BTS Aménagements paysagers.

Au cours de ses nombreux stages, il a acquis des compétences en création d'espaces verts, plantations, réalisations de clôtures, maçonnerie paysagère, engazonnement et aussi dans l'entretien, tonte, taille et élagage.

Après ses études, il a intégré l'entreprise JARROUSSIE à Sanilhac afin d'améliorer son expérience professionnelle.

Il a par la suite créé sa propre entreprise dans l'entretien des espaces verts.

Sa formation, ses compétences et son expérience seront très utiles à notre commune notamment dans le cadre de la réalisation et de l'entretien de l'espace écologique de loisirs de la Vallée du Manoire.

Animé d'un excellent état d'esprit, sérieux et disponible, Romain s'est très vite intégré dans son nouveau poste.

Nous lui souhaitons un excellent accueil au sein de notre collectivité !



## A QUEL MOMENT TONDRE LA PELOUSE !

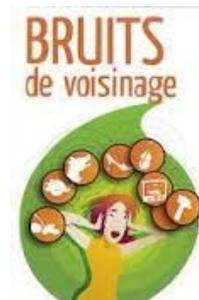
Avec le retour des beaux jours, les pelouses vont rapidement pousser et nécessiter un coup de tondeuse. Tondre sa pelouse nécessite parfois tout un programme. Premier désagrément engendré : le bruit, qui pourrait déranger les voisins. Pour éviter les conflits de voisinage ou, pire encore, les sanctions, voici les quelques règles à respecter.

**Pour les propriétés privées (particuliers), l'arrêté préfectoral autorise l'utilisation d'appareils de jardinage et de bricolage** comme les tondeuses, bétonnières, débroussailleuses..

- **Les jours ouvrables de 8 h 30 à 12 h et de 14 h30 à 19 h30**
- **Les samedis de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h**
- **Les dimanches et jours fériés de 10 h à 12 h**



La réglementation en matière de bruit est fixée par l'arrêté préfectoral du 02/06/2016 portant sur les bruits de voisinage.



# INFORMATIONS DIVERSES

## Horaires d'ouverture de la Mairie

La Mairie est ouverte :

- le lundi de 14 H à 18 H
- le jeudi de 14 H à 18 H
- le samedi de 9 H à 12 H

## Changement d'adresse Mail

- Secrétariat de la Mairie : [secretariat@saintcrepindauberoche.com](mailto:secretariat@saintcrepindauberoche.com)
- Bureau du Maire : [maire@saintcrepindauberoche.com](mailto:maire@saintcrepindauberoche.com)

## Brûlage des végétaux



- Le brûlage à l'air libre des déchets autres que les déchets verts est interdit toute l'année
- Le brûlage à l'air libre de déchets verts est interdit entre le 1<sup>er</sup> mars et le 30 septembre
- Dans les communes urbaines (communes non listées en annexe 4), seuls les déchets verts issus des obligations légales de débroussaillage peuvent être brûlés
- Tout brûlage à l'air libre doit être déclaré

**Imprimé à transmettre à la mairie du lieu du brûlage au minimum 3 jours avant la date prévue**

En cas de report de la date prévue, la durée de validité de la déclaration est limitée à 15 jours sous réserve du respect des périodes autorisées et des mesures exceptionnelles éventuellement déclenchées au titre de l'article 6 (épisode de pollution de l'air ambiant, sécheresse prolongée, forts vents...). Au-delà de ce délai de 15 jours, une nouvelle déclaration doit être transmise.

## La déchèterie de St Crépin d'Auberoche

☎ 09 71 00 84 24

## Structure



DÉCHETS  
SMD3

📍 La Rampinsolle - BP24  
24660 Coulounieix - Chamiers  
🕒 Lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de  
13h30 à 16h30

### HORAIRES D'OUVERTURE DES DECHETERIES 2022 ( à partir du 1 er janvier 2022)

fermetures les dimanches et jours fériés

Collectivité	Déchèterie	Adresse	Tél	Périodes ouverture	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche	
St Crépin d'Auberoche	Le Bourg Est 24330 St Crépin d'Auberoche	05 53 45 58 90	01/09 au 30/06				9h-12h			14h-17h45		
			01/07 au 31/08			les semaines impaires : 7h30-13h			les semaines paires: 7h30-13h			
SMD3 antenne du Grand Périgueux	Périgueux - La Font Pinquet	rue A. Maziéras 24000 Périgueux	05 53 53 21 46	01/09 au 30/06	14h-17h45	9h-12h 14h-17h45	9h-12h 14h-17h45		9h-12h 14h-17h45	9h-12h 14h-17h45		
				01/07 au 31/08	7h30-13h	7h30-13h	7h30-13h		7h30-13h	7h30-13h		
	Agonac	Le bourg 24460 Agonac	05 53 45 58 90	01/09 au 30/06						9h-12h 14-17h45		
				01/07 au 31/08						7h30-13h		
	Trélassac - Les Garennes	La Garenne 24750 Trélassac	05 53 07 08 13	01/09 au 30/06		9h-12h 14h-17h45	9h-12h 14h-17h45	9h-12h 14h-17h45		9h-12h 14h-17h45		
				01/07 au 31/08		7h30-13h	7h30-13h	7h30-13h		7h30-13h		
	Coulounieix Chamiers - Pareau	av E. Michel 24660 Coulounieix Chamiers	05 53 05 19 45	01/09 au 30/06		9h-12h 14h-17h45	9h-12h 14h-17h45	9h-12h 14h-17h45		9h-12h 14h-17h45		
				01/07 au 31/08		7h30-13h	7h30-13h	7h30-13h		7h30-13h		
	Chancelade - Les Gabares	Les gabares 24650 Chancelade	05 53 54 37 10	01/09 au 30/06	14h-17h45	9h-12h 14h-17h45		9h-12h 14h-17h45	9h-12h 14h-17h45	9h-12h 14h-17h45		
				01/07 au 31/08	7h30-13h	7h30-13h		7h30-13h	7h30-13h	7h30-13h		
	Boulazac	chemin des rebières 24750 Boulazac	05 53 53 11 19	01/09 au 30/06	14h-17h45	9h-12h 14h-17h45	9h-12h 14h-17h45		9h-12h 14h-17h45	9h-12h 14h-17h45		
				01/07 au 31/08	7h30-13h	7h30-13h	7h30-13h		7h30-13h	7h30-13h 16h-18h30		
	La Douze	La Gelie Sud 24330 La Douze	05 53 45 58 90	01/09 au 30/06			14h-17h45				9h-12h	
				01/07 au 31/08			les semaines paires: 7h30-13h			les semaines impaires: 7h30-13h		

## PAGE FACEBOOK DE LA MAIRIE

La communication avec nos citoyens est essentielle pour nous :

Retrouvez notre incontournable site internet à l'adresse suivante : <http://www.saint-crepin-dauberoche.fr>  
Vous pourrez y retrouver toutes les informations concernant notre Mairie ainsi que des informations utiles pour votre quotidien.

Pour suivre des informations plus ponctuelles, souvent liées aux travaux dans la commune et à l'actualité associative de notre village, notre page Facebook a changé de nom récemment pour une meilleure visibilité :

### « MAIRIE DE SAINT CRÉPIN D'AUBEROCHE »

Les objectifs restent les mêmes : gagner en réactivité ainsi qu'en qualité de communication, et améliorer les services aux usagers.

Et pour que toutes ces informations soient accessibles à tous, nous conservons le bulletin municipal dématérialisé.

Nous pensons que ces trois moyens de communication sont complémentaires et intergénérationnels !

Bonne lecture à vous tous !



*Cette page est administrée par Audrey OBOEUF*

## BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

### La bibliothèque

Ouverte depuis quelques mois, nous nous réjouissons de constater une bonne fréquentation, aussi bien par les adultes que par les enfants.

C'est un lieu que nous avons voulu convivial et chaleureux, qui favorise les rencontres et les échanges et nous serons heureux d'y accueillir de nouvelles personnes .

N'hésitez pas à venir !

Vous y trouverez des romans ( fiction, terroir, historiques, policiers, science-fiction) ainsi que des documentaires ( cuisine, bricolage, jardinage, décoration.....).



Un très grand choix existe également pour les enfants de 0 à 14 ans : (albums, romans, documentaires ....)

Notre stock d'ouvrages s'est beaucoup enrichi grâce aux nombreux donateurs et nous les en remercions chaleureusement : plus de 2000 titres sont à votre disposition.



*Espace livres pour enfants*

### Rappel des horaires :

La bibliothèque est ouverte

- Le Mardi de 15 h à 17 h
- Le Mercredi de 10 h à 12 h et de 14 h à 16 h
- Le Samedi de 10 h à 12 h

### En période estivale :

La bibliothèque est ouverte

- Le Mercredi de 10 h à 12 h
- Le Samedi de 10 h à 12 h

# LA VIE DES ASSOCIATIONS :

## LE COMITE DES FETES

Après une longue absence due à la crise sanitaire, le comité des fêtes reprend ses festivités, voici la liste des événements pour 2022 :

20.05 : Concours de belote

09.07 : repas méchoui

05.08 : marché gourmand

19.11 : soirée paella

17.12 : marché de Noël pour les enfants de St Crépin

On vous attend nombreux.

Le comité a besoin de bénévoles pour faire vivre la commune, on compte sur vous

À saint crépin on se sent bien !

Si vous souhaitez rejoindre le comité des fêtes :

[comitedesfetes24@orange.fr](mailto:comitedesfetes24@orange.fr)

### Club des cartes

Activité **jeux de cartes et jeux de société** tous les mardis de 14 H à 18 H à la salle d'animation, de Septembre et jusqu'au mois de Juin.



Le Père Noël le 18 décembre 2021 à Saint Crépin

## CLUB CYCLOTOURISTE & MARCHE AUBEROCHOIS

Youpi c'est reparti de plus belle après cette période covid, nos activités sportives Marche et Cyclo tournent à plein régime, toujours dans le but de se faire plaisir dans un bon esprit de camaraderie. Notre association compte à ce jour une bonne soixantaine de membres.

Nous avons également repris nos manifestations conviviales.

Le vide grenier du 1er mai a été une réussite.

Le séjour à l'île d'Oléron un franc succès.

Nous projetons d'organiser notre repas dansant le 15 octobre 2022 en espérant que vous serez nombreux à venir partager ce bon moment.

Nous remercions Monsieur le maire et son conseil municipal pour l'aide qu'ils nous apportent en subvention et en locaux mis à notre disposition.

Rappel des jours de pratique sportive :

Pour les marcheurs le lundi.

Pour les cyclos le mercredi et dimanche.

Pour tout renseignement

\* Activité marche : Chantal Labrune 06 70 84 19 50



## KARATÉ DO SCA PERIGORD

# KARATE



Les entrainements se déroulent le mercredi de 17 h 45 à 18 h 45 pour les enfants et de 19 h à 20 h 30 pour les adultes à la salle des fêtes de la Mairie.

N'hésitez pas à nous rejoindre si le cœur vous en dit, nous serons heureux de vous accueillir.

Cours le Mercredi à la salle des fêtes de  
Saint-Crépin-d'Auberoche

ENFANTS 17H45-18h45 - ADOS/ADULTES 19H00-20H30

Cours le Lundi au gymnase de  
Saint Pierre de Chignac

ENFANTS 18H15-19H15 ADOS/ADULTES 20H00-21H30

Professeur: Gilles Muller  
ceinture noire 4ème DAN  
diplôme d'instructeur fédéral  
arbitre national

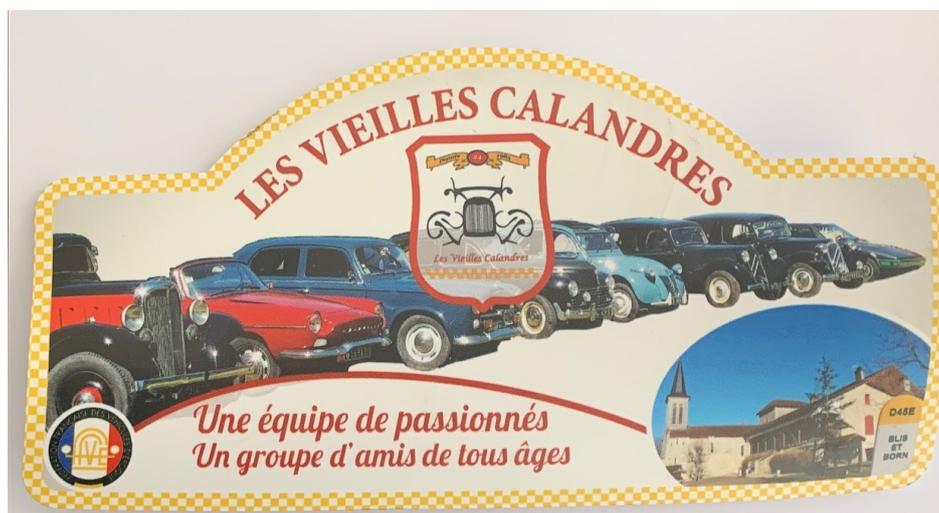


Contact:

07 69 26 45 08



## LES VIEILLES CALANDRES



Le club des Vieilles Calandres est une association loi 1901 créée en 1983 au Lardin Saint Lazare par une équipe de bénévoles passionnés de véhicules anciens ; il a depuis été transféré depuis à Blis et Born puis en 2021 à Saint Crépin d'Auberoche.

Ce club est affilié à la FFVE ( Fédération Française des Véhicules d'Epoque ) et compte une quarantaine d'adhérents de tous

âges et de tous horizons répartis sur le Périgord central et aussi sur le bassin de Brive.

Son but premier est la préservation et l'entretien du patrimoine terrestre à moteur depuis son invention jusqu'aux années 1990, mais aussi et surtout la réunion d'une équipe de copains qui partagent la même passion et qui ont l'envi de partager leur savoir.

Le club participe à des randonnées touristiques au travers du Périgord et sur les départements voisins (Haute-Vienne, Corrèze et Lot principalement ) et participe également à l'animation des fêtes locales.

L'association les Vieilles Calandres a fêté ses 30 années d'existence en organisant les 9 et 10 août 2014 un rassemblement d'une centaine de voitures anciennes aux Guerolles, au domicile du Président Alain Bussy et de son épouse.

Le club a pâti de la situation liée à la Covid 19, mais fait tout son possible pour redonner une animation ludique et festive sous la direction de son Président Gilles Bouché.

Commune du Grand Périgueux

# *Saint Crépin d'Auberoche*



**Directeur de la publication :** Clovis TALLET

**Commission communication :** Myriam LAMI, Solange SCHLERNITZAUER, Audrey OBOEUF, Jean-Marc BAYLE, Damien CHAZELAS

**Imprimé** le 12 juillet 2022 en 200 exemplaires par Imprim' Périgord à Boulazac

**Distribué** par nos soins - Ne pas jeter sur la voie publique